



## Usage d'un canon effaroucheur à oiseau (réglementation)

-----  
Par maximili

Bonjour,

J'habite à la campagne depuis un mois. Depuis une semaine, j'entends quand je suis dans ma maison avec les portes et les fenêtres fermées des détonations d'un canon toutes les 30 secondes de 8h à 21h30 voir au delà. ma voisine m'a dit que l'intervalle doit être entre chaque détonation de 30 minutes. qui croire ?

merci

-----  
Par maximili

j'ai lu sur le site de mairie et de préfecture, que l'intervalle devait être de 15 minutes. sur le site de ma commune, je n'ai rien lu à ce sujet

-----  
Par Burs

Bonjour,

voir le lien ci-dessous :

[url=https://gers.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\_upload/Occitanie/067\_Inst-Gers/documents/Gestion\_de\_l\_espace/Chasse-degats\_de\_gibier/Note\_APCA\_re\_\_sume\_\_e\_-Effarouchement-Oiseaux\_05\_2021.pdf]https://gers.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\_upload/Occitanie/067\_Inst-Gers/documents/Gestion\_de\_l\_espace/Chasse-degats\_de\_gibier/Note\_APCA\_re\_\_sume\_\_e\_-Effarouchement-Oiseaux\_05\_2021.pdf[url]